

CONSULTATION DU PUBLIC relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie pour son projet d'implantation d'un abattoir public et d'un atelier de découpe et de transformation, route des Lacs, lieu-dit le Busquet, sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

COMpte-rendu de la réunion publique d'ouverture de la consultation

Jeudi 13 novembre 2025

La réunion publique d'ouverture de la consultation du public s'est tenue le jeudi 13 novembre 2025 de 18 h à 20 h à l'auditorium du collège Karine Ruby, 110 rue des Alpes à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY.

Présidée par Denise LAFFIN commissaire enquêtrice, participaient à la réunion :

- M. Marin GAILLARD, Maire de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, Président du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie
- M. Martial SADDIER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- Mme Christelle CHOPLIN, Chargée de projets stratégiques et innovants, département de la Haute-Savoie
- M. Adrien LOONES (EDEIS Ingénierie), maître d'œuvre
- Mme Stéphanie LEFORT (ESSOR Transitions), BET Environnement
- 23 personnes présentes dans la salle

1. M. Marin Gaillard souhaite la bienvenue aux participants.

2. M. Martial SADDIER présente les enjeux du projet :

Il existe deux types d'abattoirs :

- Les abattoirs privés qui abattent généralement un seul type d'espèces (porcs, agneaux...)

- Les battoirs publics : Ils sont généralement présents pour qu'aucun département ne soit démuni d'abattoirs. C'est un équipement indispensable pour les éleveurs des territoires. Ce sont souvent des abattoirs publics multi-espèce qui permettent aux éleveurs et professionnels de faire abattre des animaux élevés localement, en préservant le bien-être animal par la proximité notamment.

En Haute-Savoie, il existe :

- Un abattoir privé SOCOPA à Bonneville spécialisé dans l'abattage des bovins.
- Un abattoir public à Megève.

L'abattoir public de Megève a fait l'objet d'une fermeture administrative il y a 25 ans. Le passage d'un audit a conduit à faire des investissements temporaires pour maintenir cet abattoir fonctionnel. Mais cet abattoir est désormais vétuste.

La question du besoin d'un abattoir a été posée aux différents acteurs (du monde de la viande) et aux différents cultes. Il est apparu nécessaire de maintenir un abattoir public en Haute-Savoie.

Le département a donc lancé une seconde étude : lieu, taille, et type d'animaux à abattre.

La demande initiale était :

- Un abattoir calibré pour traiter 1500 tonnes de viande par an,
- Un abattoir permettant d'abattre plusieurs espèces de bêtes et un atelier de transformation,
- L'abattoir devait être situé de préférence au centre du Département, dans un triangle entre La Roche, Findrol et Bonneville.

La commune de Saint-Pierre-en-Faucigny a répondu favorablement à la sollicitation du département et la Communauté de communes a proposé un terrain. Un concours d'architecte a été lancé.

Les 270 communes sur les 280 communes que comporte la Haute-Savoie et 18 sur les 21 communautés de communes ou communautés d'agglomérations ont délibéré favorablement sur ce projet d'abattoir pour créer un syndicat mixte dédié.

3. Mme Denise LAFFIN présente la nouvelle procédure de consultation du public relative à cette demande d'autorisation environnementale

La loi « industrie verte » du 23 octobre 2023 a créé une nouvelle procédure de participation du public, qui se déroule en parallèle de la demande administrative d'autorisation du projet, avant délivrance de l'autorisation environnementale.

Cette procédure qui dure 3 mois, du 3 novembre 2025 au 3 février 2026, comprend deux réunions publiques obligatoires : une réunion d'ouverture dans les 15 premiers jours de l'enquête (le 13 novembre 2025) et une réunion dans les 15 derniers jours (le 22 janvier 2026).

Il s'agit d'une procédure dématérialisée. Les éléments du dossier seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé, ainsi que les observations et propositions du public, les avis rendus par les organismes et instances consultés, les éventuels compléments ou les éléments de réponses apportés par le porteur du projet.

Trois permanences sont prévues en mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny : 25 novembre 2025, 11 décembre 2025 et 5 janvier 2026.

Les observations du public peuvent être adressées par courrier postal à l'attention de Mme LAFFIN commissaire enquêtrice, en mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny.

A l'issue de la consultation, le rapport et conclusions de la commissaire enquêtrice seront publiés sur le registre dématérialisé.

4. Présentation du projet par les représentants de la maîtrise d'œuvre

4.1. Contexte géographique :

Le projet est situé sur l'extension du Parc d'Activités Economique des Jourdies. Actuellement, les terrains sont dédiés à la culture de prairies permanente.

4.2. Objectifs territoriaux et socio-économique

L'abattoir de Saint-Pierre-en-Faucigny vient en remplacement de l'abattoir de Megève. Ce dernier est situé sur un petit tènement donc difficilement extensible. Le bâtiment est un bâtiment à étage.

L'abattoir de Saint-Pierre-en-Faucigny permettra de produire 1500 à 1700 tonnes de viande par an et 420 tonnes de produits transformés : steaks hachés, saucisses, terrines (notamment). Il s'agit d'un abattoir multi-espèces.

Il est implanté sur 9800 m² de terrain dont un bassin pour les eaux d'extinction d'incendie, un bassin de rétention des eaux pluviales et une station de prétraitement des eaux usées. Une intégration paysagère est prévue.

Présentation :

- des qualités thermiques et environnementales du bâtiment,
- du plan masse avec la logique d'implantation du bâtiment : entrée des animaux, abattage, local de découpe...
- des dispositions constructives (sécurité incendie, maîtrise thermique, hygiène étanchéité, accessibilité).

4.3. Impact du projet sur l'environnement

Étude de sol et du sous-sol : faible risque de pollution.

Ressources en eau : limitation des prélèvements à l'exploitation. Possibilité de réutilisation des eaux pluviales.

Biodiversité/milieu naturel : travail paysager de plantation pour améliorer la diversité sur site.

Inondation : Risque faible.

Air : bâtiment fermé et rejet filtré

Déchets : tri, stockage, collecte de ce type de produits.

Occupation humaine : pas d'impact, activité diurne.

Plantation d'un boisement, double isolation phonique

Trafic/accès : environ 30 véhicules (poids lourds ou camionnettes) + 17 véhicules légers

Patrimoine naturel/archéologique : impact faible

En conclusion, l'impact est faible par rapport à l'environnement initial du site.

Calendrier prévisionnel : mise en service fin d'année 2027.

5. Questions du public et réponses apportées

- Comment gérer en même temps l'abattage halal et l'abattage des porcs ? est-ce que ce sont les mêmes personnes qui procéderont à l'abattage ?

Réponse : Ceci est en cours de discussion avec les organisateurs du culte.

- Existe-t-il déjà un abattoir de ce type ?

Réponse : oui

- Lors de l'abattage de l'Aïd, on ne peut pas abattre des porcs. Comment gère-t-on cela ?

Réponse : Ce travail est en cours avec les représentants du culte.

- Au niveau de la sécurité incendie, quels sont les locaux à risque ?

Réponse : Dans la classification ICPE, les locaux à risque sont les locaux électriques et les locaux à stockage de cuir.

- Est-ce qu'un abattoir qui abat 50 vaches par semaine est un abattoir rentable ?

Le cheptel de la Haute-Savoie est en baisse.

Quel est le montant de l'investissement ? quelle sera sa rentabilité ? quel sera le coût de l'abattage ? Il faut que le coût de l'abattage soit supportable pour le consommateur et pour les éleveurs.

Réponse :

Il faut faire la distinction entre un abattoir privé et un abattoir public. La rentabilité ne peut pas être la même qu'un abattoir spécialisé comme celui de Bonneville.

L'abattoir de Saint-Pierre-en-Faucigny est sur le même modèle que celui de Chambéry, et ce dernier est rentable.

Les investissements pour cet abattoir sont une aide publique du département.

Au niveau des ressources humaines, on peut penser que le personnel de l'abattoir de Megève ne sera pas perdu et transféré à l'abattoir de Saint-Pierre-en-Faucigny. Il ne sera

peut-être pas trop compliqué de trouver du personnel étant donné la proximité de l'ENILV et du lycée de Contamine-sur-Arve.

L'investissement global est de 12 M€ HT amortis sur 40 ans avec une aide de département.

- Remarque du public :

Sur la Suisse, ce sont les agriculteurs qui font les abattages. Le coût final, c'est le consommateur qui va l'assumer. Mais il faut que toute la filière puisse vivre.

- Sur la question de la qualité de l'air, il est demandé qu'une attention particulière soit portée aux odeurs.

Réponse :

Les stockages seront réalisés à l'intérieur.

Le bâtiment est équipé de filtres.

Des analyses seront faites sur les rejets et ils sont normés.

- Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas d'activité nocturne. Souvent les animaux sont amenés vers minuit.

Réponse : A Megève, les horaires sont 5h30 le matin, 17h30 le soir. Ces horaires seront appliqués également au nouvel abattoir.

- Peut-on mettre l'abattoir à côté des gens du voyage ? L'abattoir devrait se situer à 100 mètres de l'aire des gens du voyage

Réponse : Une demande d'aménagement réglementaire a été déposée.

Les gens du voyage sont à 20 ou 30 mètres, les aménagements paysagers ont été rajoutés pour faire écran avec l'aire des gens du voyage.

- Quels sont les volumes d'eau utilisés ?

Existe-t-il des risques de pollution au niveau des 3 captages présents à proximité ?

Réponse : Les eaux pluviales seront infiltrées. Les eaux de voirie seront traitées par décantereurs. Le bassin de rétention est étanche.

Il est prévu également une station de pré-traitement.

Cette activité n'est pas une activité industrielle avec des produits chimiques.

Le pétitionnaire précise que les notes de calcul seront vérifiées sur les questions de pluviométrie et que le projet respectera les réglementations applicables.

- 132 abattoirs publics ou privés ont été fermés en un an en France. Faut-il vraiment en créer un ?

Réponse : le pétitionnaire précise que les abattoirs fermés se situent dans des départements où la population est en chute libre. Il s'agit également de départements où la consommation de viande est à la baisse.

En ce qui concerne la Haute-Savoie la consommation de viande est à la hausse et la population est en augmentation.

- Dans le dossier, aucun lieu de baignade n'est listé à proximité du projet d'abattoir, alors qu'il y en existe un.

Réponse : Le lieu considéré comme un lieu de baignade, n'en n'est pas un au titre de la réglementation.

- L'entreprise Bigard a-t-elle été approchée dans le cadre de ce projet d'abattoir ?

Réponse : Le pétitionnaire précise qu'il s'est déplacé pour rencontrer le président de la société Bigard. Cette société est spécialisée dans les bovins ; il n'y a pas de coopération possible. Elle a également arrêté l'abattage rituel pendant les fêtes rituelles. En conséquence, le préfet réquisitionne l'abattoir de Megève actuellement.

- Quels étaient les autres sites à l'étude pour implanter cette construction ?

Réponse : C'était le seul endroit dans le secteur entre La Roche-sur-Foron et Saint-Pierre-en-Faucigny.

- Il y aura-t-il de la vente directe ?

Réponse : Il n'y aura pas de vente directe sur le site.

Sur l'abattoir de Megève, le choix s'est porté de favoriser le circuit court. Les pratiques de Megève seront conservées pour l'abattoir de Saint-Pierre-en-Faucigny : acquisition sur pied, ou commercialisation en direct.

Pour conclure, le pétitionnaire rappelle que la Savoie possède 5 abattoirs publics, qu'elle compte 435 000 habitants et que le nombre de bovins est moins important qu'en Haute-Savoie.

Il considère donc que la Haute-Savoie est capable d'avoir un abattoir public. Cet abattoir est porté par la Chambre d'Agriculture, le syndicat des bouchers et des charcutiers et le syndicat des ovins, porcins, caprins.

La réunion publique s'est terminée à 19h40. La date de la prochaine réunion publique a été rappelée : le 22 janvier 2026 de 18 h à 20 h.

6. Commentaire sur le déroulement de la réunion

La réunion s'est déroulée dans une ambiance d'écoute réciproque. Chaque personne qui s'est exprimée a reçu une réponse à ses questions.

Denise LAFFIN
Commissaire enquêtrice

